

Fiche de l'AWT

La carte d'identité électronique

(eID)

La carte d'identité électronique belge est une pièce maîtresse de l'e-gouvernement et son apparition va révolutionner de nombreux actes du citoyen. A quoi ressemble la nouvelle carte d'identité? A quoi sert-elle? Comment l'utiliser?

Créée le 07/07/05
Modifiée le 07/07/05

1. Présentation de la fiche

La carte d'identité électronique belge est une pièce maîtresse de l'e-gouvernement et son apparition va révolutionner de nombreux actes du citoyen. A quoi ressemble la nouvelle carte d'identité? A quoi sert-elle? Comment l'utiliser?

En 2003, la Belgique était le premier pays au monde à déployer une carte d'identité électronique sur l'ensemble de son territoire. Penchons-nous sur cette première mondiale.

L'implémentation de la carte d'identité électronique (eID) fait partie d'un projet e-Government de simplification administrative et de modernisation des services publics belges. Au mois de juin 2005, 725.000 citoyens belges disposaient déjà d'une carte d'identité électronique. D'ici fin 2009, la totalité de la population belge devrait disposer de cette nouvelle carte d'identité. 8 millions d'eID seront alors en circulation.

A quoi ressemble la nouvelle carte d'identité? Que contient-elle? Quelle est sa fonction? A quoi sert-elle? Comment l'utiliser? Vers quoi va-t-elle évoluer? Cette fiche propose de répondre à ces questions.

1.1 Sites Web en rapport avec cette fiche

- **Carte d'identité électronique (eID) [->]**
Site construit autour de trois grands groupes cibles concernés par la carte d'identité électronique: citoyens (les utilisateurs de la carte), communes (chargées de la délivrance de la carte) et des entreprises et organismes (qui développent des applications). En introduisant la carte d'identité électronique, la Belgique est à la pointe de ce qui se fait en matière d'e-government. Peu de pays nous égalent dans ce domaine
<http://eid.belgium.be>
- **Certipost [->]**
En 2002, La Poste et Belgacom ont décidé de poursuivre ensemble le développement de leurs services Internet dans une joint venture 50/50. Cette joint venture offre une communication électronique sécurisée, des applications d'e-Government et d'autres produits et services de sécurisation pour Internet
<http://www.certipost.be>
- **Registre national [->]**
Système de traitement d'informations qui assure la mémorisation et la communication d'informations relatives à l'identification des personnes physiques
<http://www.registrenational.fgov.be>
- **Lecteurs de carte [->]**
Le principal objectif du lecteur de carte est d'établir un canal de communication entre les programmes sur l'ordinateur et la puce de la carte d'identité. Quels sont les types de lecteurs de carte disponibles? Comment choisir le modèle qui vous convient le mieux? Où pouvez-vous l'acheter?
<http://www.cardreaders.be>
- **Shop eID [->]**
L'eID shop offre des outils et softwares afin de préparer le citoyen à la carte d'identité électronique belge. L'eID shop a été développé par Certipost et Zetes, fournisseurs de la carte d'identité électronique belge, sous le contrôle de Fedict et le Registre national
<http://www.eid-shop.be>

- **Comment devenir un cyber-citoyen? [->]**
Module didactique de présentation du fonctionnement de la carte d'identité électronique
http://egov.wallonie.be/docs/Eid_partie1_fr.swf

1.2 Autres fiches à consulter

- **Signature électronique**
La reconnaissance juridique de la signature électronique constitue la pierre angulaire pour assurer la sécurité et la fiabilité des échanges en ligne.
Présentation des aspects techniques et juridiques

2. Présentation de la carte d'identité électronique (eID)

La carte d'identité électronique belge remplace la carte d'identité traditionnelle. Quelles sont les caractéristiques de la carte d'identité électronique? Quelles informations y retrouve-t-on? Quelles fonctions remplit-elle?

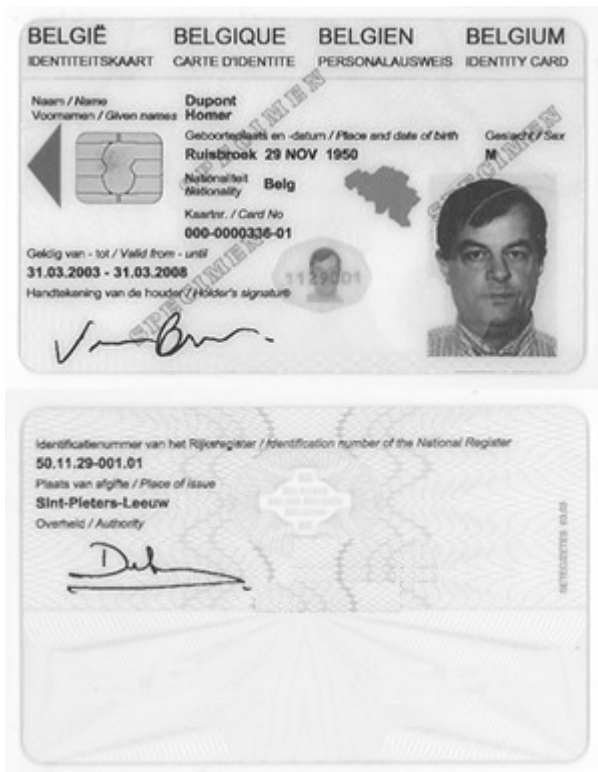
2.1 La carte d'identité électronique en bref

Parmi les caractéristiques essentielles de l'eID, on retiendra:

- **format:** carte bancaire,
- **validité:** 5 ans,
- **prix:** 10 euros + les taxes communales, soit 13 euros environ, en fonction des communes,
- **public concerné:** belges de plus de 12 ans, résidant en Belgique,
- **délivrance:** tous les belges devraient être en possession d'une eID d'ici fin 2009,
- **utilisation:** e-gouvernement, e-commerce, e-banking, etc.,
- **acceptation:** les 25 pays de l'Union Européenne, les Etats-Unis, le Japon et l'Australie.

2.2 Informations contenues sur la carte d'identité électronique

La carte d'identité électronique belge, baptisée eID, est une version réduite de l'ancienne carte d'identité. Cette nouvelle carte d'identité est qualifiée d'électronique car elle comprend une puce électronique. L'eID reprend les mêmes informations que la carte précédente. Certaines informations figurent à la fois sur la carte et sur la puce, d'autres sur la puce uniquement.



Le recto de la carte comprend, de manière visible, les données suivantes:

- **coordonnées du titulaire de la carte:**
 - nom de famille,
 - prénoms (les 2 premiers prénoms et la première lettre du troisième prénom),
 - lieu de naissance,
 - date de naissance,
 - sexe,
 - nationalité,
 - photo d'identité,
 - signature (manuelle) du titulaire;
- **informations relatives à la carte:**
 - numéro de la carte d'identité,
 - dates de début et de fin de validité de la carte d'identité.

Sur le verso de la carte, apparaissent:

- le numéro d'identification au registre national (RN),
- le lieu d'émission de la carte,
- la signature du fonctionnaire communal.

L'eID permet aussi l'identification à distance, via la puce électronique qui figure sur la carte. Cette puce reprend:

- les coordonnées du titulaire (qui figurent déjà sur la carte),
- l'adresse officielle du titulaire.



L'adresse n'est plus visible sur la carte d'identité électronique mais est enregistrée sur la puce. En conséquence, un changement de domicile vers une autre commune n'implique plus un changement de carte mais seulement une modification des données enregistrées sur la puce.

2.3 Fonctions de la carte d'identité électronique

Grâce à sa puce, l'eID remplit désormais trois fonctions: identification, authentification, signature.

2.3.1 Fonction d'identification

La première fonction d'une carte d'identité, quelle qu'elle soit, est l'identification de son titulaire. L'eID reprend exactement les mêmes informations que la carte d'identité traditionnelle mais celles-ci figurent également sur la puce.

L'eID permet donc une identification à deux niveaux:

- **identification visuelle:** grâce aux informations visibles sur la carte. Cette identification implique un face-à-face,
- **identification automatique:** par la capture des données contenues dans la puce. Cette identification peut être faite à distance.

L'identification (visuelle ou automatique) ne permet pourtant pas d'être certain que le demandeur est la personne qu'il prétend être. Pour cela, il faut se tourner vers l'authentification.

2.3.2 Fonction d'authentification

La puce présente sur l'eID permet, outre l'identification, l'authentification du titulaire de la carte. Il s'agit d'une nouvelle fonction qui n'existait pas sur l'ancienne carte d'identité. La puce électronique contient un certificat digital d'authentification qui permet de prouver "électroniquement" l'identité du détenteur de la carte.

Pour s'authentifier, le citoyen introduit sa carte d'identité électronique dans le lecteur et tape son code PIN (code à 4 chiffres, comme pour les cartes bancaires). L'authentification offre une sécurité plus forte que l'identification puisqu'elle implique d'être en possession de l'eID et d'en connaître le code PIN.

L'authentification est une fonctionnalité optionnelle. Au moment de l'acquisition de sa carte d'identité électronique, le titulaire doit déclarer au fonctionnaire communal s'il souhaite ou non activer l'option d'authentification.

2.3.3 Fonction de signature électronique

La troisième fonction est également un ajout par rapport à la carte d'identité classique. Un second certificat, situé sur la puce de la carte d'identité électronique, permet d'apposer une signature électronique authentique sur des documents électroniques. La signature électronique a la même valeur juridique que celle sur papier.

Après avoir introduit sa eID, le citoyen tape son code PIN qui va ensuite générer une signature unique du document.

La signature électronique est une fonctionnalité optionnelle. Au moment de l'acquisition de sa carte d'identité électronique, le titulaire doit déclarer au fonctionnaire communal s'il souhaite ou non activer l'option de signature électronique. Pour les mineurs, la fonction "signature" sera systématiquement désactivée.

2.4 Module didactique de visualisation de l'eID

- **Comment devenir un cyber-citoyen? [->]**
Module didactique de présentation du fonctionnement de la carte d'identité électronique
http://egov.wallonie.be/docs/Eid_partie1_fr.swf

3. Usages de la carte d'identité électronique

Les usages de la carte d'identité électronique peuvent être regroupés en 4 blocs: l'identification et l'authentification physiques, le contrôle d'accès physique, le contrôle d'accès en ligne, l'identification et l'authentification sur Internet

Grâce aux trois fonctions (identification, authentification, signature) de la carte d'identité électronique, celle-ci offre de nombreuses possibilités d'utilisation.

Qu'il s'agisse de moderniser certaines procédures actuelles ou d'offrir de nouveaux débouchés, les domaines d'utilisation de la carte d'identité électronique peuvent être regroupés de la façon suivante.



3.1 Identification et authentification physiques

Chaque année, le citoyen remplit de nombreuses formalités administratives qui passent systématiquement par une phase (plus ou moins longue) d'identification. En effet, aux nombreux guichets du pays:

- le préposé doit vérifier l'identité du demandeur,
- transcrire ou encoder les données,
- et le demandeur soit signer sa demande.

Grâce à l'eID, ces opérations sont réalisées en quelques secondes seulement.

Applications:

- administrations communales,
- bureaux de police,
- bureaux de poste,
- banques,
- secteur social: CPAS, FOREM, ORBEM,
- services de location de matériel ou de véhicules.

Avantages:

- **gain de temps:** les opérations d'identification sont effectuées beaucoup plus rapidement,
- **qualité et uniformité des informations récoltées:** forte diminution du nombre d'erreurs d'encodage ou d'imprécisions,
- **économie et écologie:** réduction de la quantité de papier utilisée, moins d'archivage.

3.2 Contrôle d'accès physique

De nombreuses organisations ont instauré un contrôle de l'accès à leurs infrastructures, matérialisé par un badge. Ce contrôle d'accès peut également servir à s'assurer de la présence du personnel. La carte d'identité électronique peut remplacer ce badge et s'intégrer rapidement à la gestion des accès et des présences.

Applications:

- accès aux bâtiments et parkings,
- enregistrement dans les aéroports,
- alternative à la carte de supporter, à la carte d'étudiant.

Avantages:

- **simplification administrative:** l'organisation ne doit plus se soucier de la gestion des cartes (perte, vol, modifications, commande de cartes),
- **sécurité accrue,**
- **économie:** investissements en infrastructures limités.

Les applications suivantes, qui s'effectuent à distance, requièrent la présence d'un ordinateur, d'un lecteur de carte et d'une connexion Internet.

3.3 Contrôle d'accès en ligne

Tout comme pour le contrôle d'accès physique, il est important de pouvoir filtrer l'accès à certains sites Internet, applications ou bases de données.

Applications:

- sites Internet requérant un contrôle d'accès spécifique (tele-working, communauté restreinte d'utilisateurs, webmail),
- restriction de l'accès des mineurs à certains sites sensibles (forums, jeux de hasard en ligne),
- accès à des bases de données,
- e-facturing (factures, extraits de compte, fiches de salaires).

Avantages:

- **simplification et confort d'usage:** diminution du nombre de modes d'identification,
- **sécurité accrue sur Internet,**
- **meilleure protection des mineurs.**

3.4 Identification et authentification sur Internet

Le volet authentification de l'eID est probablement celui qui offre les possibilités les plus intéressantes. En effet, l'authentification électronique va révolutionner la vie du citoyen. Tous les actes officiels qu'il approuve aujourd'hui en apposant sa signature manuscrite seront désormais authentifiés et signés électroniquement.

Applications:

- tele-déclarations (déclaration fiscale, déclaration TVA),
- e-contracting (signature de contrats à distance),
- tele-voting (voter à distance),
- justice à distance (dépôt à distance d'un témoignage, dépôt de décrets, accès à distance à des jugements rendus)
- e-commerce (achat de billets pour des événements sportifs, ventes publiques à distance),
- carte professionnelle (avocats, notaires).

Avantages:

- **gain de temps important:** le citoyen ne doit plus se déplacer,
- **économie:** frais de déplacement, frais postaux,
- **disponibilité forte:** les services sont accessibles 24h/24, quelque soit l'endroit où se trouve le citoyen,
- **écologie:** réduction de la quantité de papier utilisée.

4. La carte d'identité électronique aujourd'hui

Avec l'arrivée de l'eID, plusieurs projets ont été annoncés. Mais aujourd'hui, quelles sont les applications opérationnelles pour le citoyen ou l'entreprise? A l'inverse, quels sont les projets qui ont été abandonnés ou reportés?

4.1 Que faire aujourd'hui avec la carte d'identité électronique?

Parmi les différentes applications de la carte d'identité électronique, certaines sont déjà opérationnelles. En effet, outre l'identification physique et le contrôle d'accès physique, certaines organisations ont déjà mis en place de nouvelles applications.

4.1.1 Applications "citoyen" opérationnelles

Dès aujourd'hui, le citoyen armé d'une eID peut profiter des applications suivantes:

- **signature électronique:** signer électroniquement des documents (Ms Word, Adobe) et des courriels;
- **recommandé électronique:** envoyer un recommandé électronique grâce à un compte Certipost;
- **facture électronique:** il est désormais possible de recevoir gratuitement des factures électroniques (Belgacom, Proximus) via un compte Certipost;
- **guichet communal électronique:** les habitants de certaines communes (Andenne, Woluwé-Saint-Pierre, Hotton, Chaudfontaine, Lasne, Seraing) peuvent désormais demander les principaux documents (certificats et des extraits de registre) en-ligne. Les guichets communaux sont donc accessibles en permanence;
- **carte d'étudiant:** l'EPHEC (Ecole Pratique des Hautes Etudes Commerciales), situé à Woluwé-Saint-Pierre, utilise l'eID pour la gestion des étudiants, l'accès au réseau et le contrôle des présences;
- **déclaration fiscale:** le citoyen peut s'identifier, s'authentifier et signer la déclaration fiscale qu'il aura complétée sur www.taxonweb.be;
- **e-banking:** certaines banques ont intégré l'e-ID pour l'identification de leurs clients (Dexia, Fortis), d'autres l'ont intégrée comme moyen supplémentaire de sécurisation des transactions sur Internet (Keytrade Bank);
- **fiche de police:** certains hôtels complètent les fiches de police grâce à l'eID de leur client.

4.1.2 Applications "entreprise" opérationnelles

Plusieurs applications faisant appel à l'eID et destinées aux entreprises existent déjà:

- **signature électronique:** signer électroniquement des documents (Ms Word, Adobe) et des courriels;
- **recommandé électronique:** envoyer un recommandé électronique grâce à un compte Certipost;
- **facture électronique:** recevoir et consulter gratuitement des factures électroniques (Belgacom, Proximus) via un compte Certipost;
- **secrétariat social:** échanger différents documents (état des prestations, liste de congé, liste des attestations de vacances manquantes, fiche de paie, avis DIMONA, paiements bancaires) avec le secrétariat social (Securex);
- **immatriculation de véhicules:** assureurs et leaseurs peuvent immatriculer de nouveaux véhicules en utilisant l'application WebDIV.

4.2 Ce que la carte d'identité électronique n'est pas

Lors de la phase préalable au lancement de la carte d'identité électronique, il a été question d'intégrer d'autres cartes à l'eID afin de diminuer le nombre de cartes magnétiques encombrant le portefeuille du citoyen. Toutes ces initiatives ont échoué ou ont été reportées à la prochaine phase de l'eID (à partir de 2010). Par conséquent, il est important de préciser les usages effectifs de l'eID belge.

La carte d'identité électronique belge ne sert pas / ne comprend pas de:

- **permis de conduire:** le permis de conduire restera un document distinct de la carte d'identité mais les autorités accèderont au fichier des permis de conduire sur base de l'identification de l'eID;
- **passport:** le passeport reste un document distinct de la carte d'identité. Depuis novembre 2004, un passeport à puce est délivré;
- **carte SIS:** à l'avenir, la carte SIS sera peut-être intégrée à la carte d'identité électronique;
- **carte bancaire:** aucun accord n'a été conclu à ce sujet;
- **carte de fidélité.**

4.3 Vers une carte d'identité électronique européenne

La Belgique était un pays précurseur en matière de carte d'identité électronique mais aujourd'hui d'autres pays européens ont également déployé leur propre carte d'identité électronique. Si l'eID belge est acceptée dans tous les pays européens, elle ne permet pas encore l'accès aux services d'autres pays européens. La question de l'interopérabilité entre les cartes d'identité électroniques des Etats de l'Union Européenne se pose donc.

Les différents Etats devront donc s'accorder sur:

- le contenu et la protection des données,
- les procédures d'émissions,
- l'interopérabilité des certificats.

L'Estonie, où 50% de la population dispose d'une carte d'identité électronique, a lancé un modèle permettant de faire dialoguer les systèmes de certification, rendant ainsi interopérables les différentes signatures électroniques. Ce modèle, baptisé Universel Electronic Signatures (UES), est à l'étude en Belgique et en Finlande.

5. Comment utiliser la carte d'identité électronique sur Internet?

La carte d'identité électronique est un moyen sûr pour accéder à de nombreuses applications. Comment faire ses premiers pas sur la toile avec l'eID? L'utiliser sur Internet implique d'être "équipé" et de posséder un lecteur de carte approprié

5.1 Matériel nécessaire

Pour utiliser l'eID sur Internet, il faut:

- la carte d'identité électronique,
- le code PIN de la carte,
- un ordinateur,
- une connexion Internet,
- un lecteur de carte,
- un middleware.

5.2 Lecteurs de carte

Tous les lecteurs de carte ne reconnaissent pas la carte d'identité électronique belge, il est donc important de se munir d'un lecteur approprié. La plupart des lecteurs de carte sont de petits appareils externes de la taille d'une souris. Mais les lecteurs de carte peuvent également être intégrés à un ordinateur. Comment faire le bon choix?

On peut distinguer 5 catégories de lecteurs de carte.

Le lecteur simple et "transparent", sans clavier ni écran, compatible avec le standard PC/SC (Personal Computer/SmartCard). Les lecteurs de carte avec un connecteur USB sont les plus faciles à installer.



Lecteur de carte avec clavier PIN sécurisé. Ce lecteur de carte dispose d'un "secure pinpad", qui est un clavier sécurisé permettant aux clients d'introduire leur code PIN en toute discrétion. Ces lecteurs de carte doivent être adaptés pour recevoir les codes PIN et afficher les messages de façon discrète sur l'écran.



Lecteur de carte pour ordinateur portable. Cette carte s'insère dans une fente PC-CARD (ou PCMCIA).



Lecteur de carte intégré dans le clavier. Il s'agit le plus souvent d'un lecteur de carte ordinaire intégré dans le boîtier du clavier. Ce produit est généralement désigné par "secure PIN entry".



Ordinateur avec lecteur de carte intégré par défaut.



Le site www.lecteursdecarte.be reprend les marques et modèles compatibles avec l'eID belge.

Remarque: des porte-clés faisant office de lecteur de carte devraient apparaître prochainement. Tout comme pour le passage à l'Euro, les autorités et les entreprises distribueront probablement ce gadget permettant de lire rapidement les données de la puce.

5.3 Middleware

Quelque soit le lecteur de carte choisi, il faut ensuite installer un middleware.

Ce logiciel est fonction de la plate-forme installée sur le poste de travail et peut être téléchargé en ligne.



© **Agence Wallonne des Télécommunications**
Avenue de Stassart 16 à 5000 Namur - Belgium
www.awt.be - info@awt.be